



Reparateur conventionné agréer assurance

Par **jim8**, le **22/10/2011** à **09:28**

Bonjour, lors d'un accident non responsable, mon assureur est venu chez moi récupérer mon véhicule et me le ramener par leur service proximité mis a disposition pour les clients. j'ai récupéré mon véhicule avec des malfaçons, j'ai procédé a une contre expertise car le garage et l'expert de l'assurance, et l'assurance ne voulait rien entendre et faire. A la suite de cette expertise j'ai eu gain de cause, l'assurance me rembourse seulement la remise en état du véhicule. Ils ne tiennent absolument pas compte du désagrément que tout cela m'a causé ainsi que du mutisme de l'assurance a mon dossier. Maintenant j'essaye de faire fonctionné ma protection juridique pour un éventuelle arrangement amiable ou une procédure en justice avec un avocat, comme mon contrat le prévoit en cas de conflit entre l'assuré et l'assurance sur la mise en jeu d'une garantie ou le règlement d'un sinistre. Le service juridique refuse ma prise en charge parce que les litiges avec les professionnels de l'automobile ne sont pas garantis, et l'assurance n'est pas tenue responsable par une mise en relation. Je trouve tout cela un peu grossier ! Merci de votre aide

Par **alterego**, le **22/10/2011** à **14:54**

Bonjour "Le service juridique refuse ma prise en charge parce que les litiges avec les professionnels de l'automobile ne sont pas garantis, et l'assurance n'est pas tenue responsable par une mise en relation." C'est à l'assureur Responsabilité Civile du professionnel de vous indemniser. Le professionnel doit faire une déclaration à son assureur, vous communiquer ses coordonnées. Cordialement

Par **jim8**, le **23/10/2011** à **13:01**

Bonjour,
Tout d'abord merci de votre aide, comment dois-je procéder ? faire un courrier en AR ? pour déclarer le sinistre au garagier
Ce qui m'étonne c'est que l'assurance m'a remboursé juste la remise en état du véhicule et n'a pas tenu compte des frais que j'ai engendré hormis les frais de la contre expertise.
Pourquoi dans ce cas ils ont remboursé la remise en état, l'assurance n'a t-il pas déjà fait une déclaration avec son garage conventionné.
L'assurance du garage n'est t-il tout simplement pas la même que la mienne.
La question que je me pose c'est a l'assurance de me rembourser puisque j'ai une contre expertise qui précise que les malfaçons proviennent du garage, je ne sais pas ce que le code des assurances précise a ce sujet. Il me semble que lorsque nous somme pas d'accord sur l'expertise de l'assurance c'est a l'assuré de procéder a une contre expertise.
Après qui paye quoi ?
Pour moi le service juridique essaye de ce débiter en invoquant un motif, c'est pas l'assurance qui est responsable du garage, dans ce cas pourquoi l'assureur paye t-il la remise en état et a quoi sert ma contre expertise ?
Cordialement